

COMMUNIQUÉ DE PRESSE du 2 décembre 2024



Traitement des déchets ménagers :

une nouvelle étape vers une gestion partagée à l'échelle de la Gironde

Afin d'optimiser la gestion des déchets à grande échelle, harmoniser les tarifs d'incinération entre Bordeaux Métropole, les EPCI et syndicats girondins, et statuer sur un mode de gouvernance partagée, les différentes parties prenantes ont échangé vendredi 29 novembre à l'Hôtel de Métropole. L'engagement d'un prix unique de la tonne incinérée appliqué à toutes les collectivités publiques de Gironde est confirmé, ainsi que la création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP). Cette volonté de coopération a été saluée par l'ensemble des représentants.

En 2022, les syndicats girondins de gestion des déchets ont souhaité dépasser leur différend né de la délégation de service public en cours d'exécution pour l'exploitation des deux incinérateurs de Bordeaux Métropole. En cause : l'application d'un coût d'incinération à la tonne très déséquilibré entre Bordeaux Métropole et les autres apporteurs. Les EPCI, syndicats girondins et Bordeaux Métropole s'étaient finalement engagés ensemble dans la prévention, l'harmonisation des tarifs et une gouvernance partagée du traitement des déchets.

Depuis, des études techniques ont été conduites, avec l'ensemble des collectivités à compétence déchets de Gironde, sous la coordination du SEMOCTOM, pour définir quel pourrait être le cadre technique, juridique et financier de cette coopération inédite en Gironde.

Une réunion fin juin 2024 rassemblant les présidents de syndicats et d'EPCI concernés a permis de partager ces premières conclusions, ce qui fait consensus et ce qui devait être approfondis.

Il ressort notamment de l'étude de quantification des besoins, qu'en 2022, la capacité optimale d'incinération par les deux UVE (Unités de valorisation Energétique) était de 375 000 tonnes pour un besoin de traitement des déchets résiduels d'environ 525 000 tonnes. En intégrant les engagements pris par les différents syndicats et collectivités pour réduire substantiellement la production de déchet, en 2030, le besoin excède la capacité de la seule incinération par les deux UVE de Bordeaux Métropole.

Les deux principales conséquences sont d'une part l'obligation de garder en fonctionnement les deux UVE de Bordeaux Métropole (Cenon et Bègles) au-delà de 2030 et d'autre part, la nécessité de gérer le surplus produit par les syndicats et EPCI de Gironde excédant la capacité d'incinération.

Des échanges nourris au cours de l'été et du dernier trimestre ont débouchés sur une nouvelle réunion le 29 novembre qui a acté de nombreuses avancées :

- L'engagement d'un prix unique de la tonne incinérée appliqué à toutes les collectivités publiques de Gironde est confirmé ;
- Un droit de priorité pour Bordeaux Métropole pour garantir l'incinération de l'ensemble de ses déchets comme aujourd'hui ;
- La création d'un GIP (Groupement d'Intérêt Public) qui permet plus de souplesse dans la gestion et notamment l'existence d'un vide de four ou la capacité de s'adapter à des évolutions futures inconnues à ce jour ;
- Le paiement d'un loyer à Bordeaux Métropole pour la mise en commun de ses équipements.

Christine Bost, présidente de Bordeaux Métropole, a souligné « *la volonté de coopération de la métropole avec ses territoires voisins, et de s'inscrire dans une réalité opérationnelle. Nous ne pouvons que nous féliciter de ce dialogue constructif et apaisé* ».

Jean-François Auby président du SEMOCTOM en charge de l'étude girondine sur les solutions de traitement des déchets résiduels, a quant à lui salué « *le rétablissement d'un traitement égalitaire dans la gestion des déchets ménagers* ».

Les points qui restent à approfondir portent notamment sur la gouvernance du futur GIP et du poids respectif de chacun des partenaires, l'évolution du loyer sur la durée, les modalités juridiques de mise à disposition des équipements et l'intérêt d'intégrer ou pas le nouveau centre de tri de Bègles dans le GIP en sus des deux UVE.

Parallèlement, le surplus qui devra décroître nécessite donc le recours à d'autres exutoires. Les EPCI et syndicats de Gironde hors Bordeaux Métropole créeront donc une structure qui adhèrera au GIP avec Bordeaux Métropole pour la gestion de la seule incinération.

L'ensemble des participants a exprimé sa volonté d'aboutir à la création du GIP fin 2025, l'échéance de la DSP actuelle pour l'exploitation des deux UVE et du centre de tri de Bordeaux Métropole étant fixée au 31 décembre 2027.

Contact presse :

Virginie Bougant - 06 27 52 48 69

vi.bougant@bordeaux-metropole.fr